Image not found or type unknown

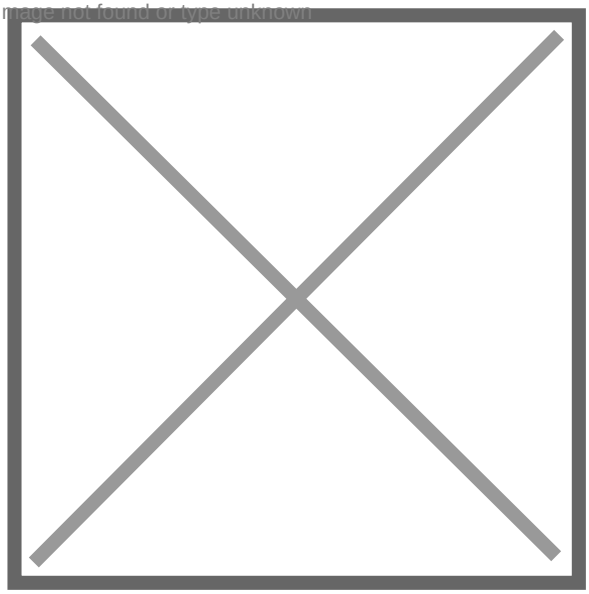

Annulation permis de conduire

Par **corinne277**, le **25/01/2013** à **21:03**

Bonjour

Suite à une arrestation pour alcoolémie le 22 octobre 2006, je me suis fait retirer mon permis de conduire. Ayant effectuer ma peine, celui ci m'a été restituer définitivement le 11/09/2008.

Le 28/11/2011, je me suis fait arreter pour les mêmes faits et je suis donc passée au Tribunal qui m'a condamné à une annulation du permis de conduire avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis de conduire pour une durée de 5 mois.

Le 27/04/2012, j'ai récupéré mon permis de conduire mais le24 août la gendarmerie me contacte me demandant de leur restituer celui ci pour decision pénale !! Ils m'ont donné un papier sur lequel figure que je pourrai le récuperer dans 5 mois soit le 25 janvier 2013.
je me suis présenteé à la Préfecture de l'eure qui m'ont renvoyé vers la gendarmerie qui m'avait pris mon permis
et en arrivant là-bas ils m'annoncent que je dois repasser le code par manque de point qu'a partir d'avril
Je n'ai jamais reçu de recommandé pour que je puisse faire des stages ou quoi pas de nouvelle depuis le mois d'aout que dois faire pour que cela ne soit plus un cercle sans fin. j'ai effectuer ma peine et cela fait un peu long
merci de m'avoir écouter et j'espère que vous pourrez me renseigner et me rassurer

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés